

Troubles du langage et de la parole

(février 2017)

Explication

Il est important de distinguer les divers troubles du langage. On dit des patients qui présentent une déficience dans la compréhension et/ou l'utilisation du langage sur le plan de la forme, du contenu ou de son fonctionnement pragmatique qu'ils ont un trouble du langage. On dit de ceux qui présentent un déficit sur le plan de l'articulation, de la fluidité ou de l'émission de la voix qu'ils ont un trouble de la parole.

Étiologie

(liste non exhaustive)

- Trouble du langage
 - a. Troubles et retards relativement à l'acquisition du langage (p. ex., surdité, trouble du spectre de l'autisme, négligence, mauvais traitements)
 - b. Troubles du système nerveux central de nature dégénérative, vasculaire ou autre (p. ex., accident vasculaire cérébral)
 - c. Traumatisme crânien
- Trouble de la parole
 - a. Trouble d'articulation (p. ex., dysarthrie)
 - b. Fluidité (p. ex., bégaiement, maladie de Parkinson)
 - c. Lésions de l'appareil vocal (p. ex., fente palatine, néoplasies à la tête et au cou)

Objectifs principaux

Dans le cas d'un patient ayant un trouble du langage ou de la parole, le candidat devra en diagnostiquer la cause, la gravité et les complications, et mettre en place un plan de prise en

charge approprié. Il devra en particulier distinguer les troubles du langage des troubles de la parole.

Objectifs spécifiques

Dans le cas d'un patient ayant un trouble du langage ou de la parole, le candidat devra

- énumérer et interpréter les constatations cliniques cruciales, notamment :
 - a. l'évaluation de la capacité auditive de l'enfant;
 - b. la preuve d'une tumeur maligne;
 - c. les résultats d'un examen neurologique pertinent;
- énumérer et interpréter les examens essentiels (p. ex. examens de l'ouïe);
- établir un plan efficace de prise en charge initiale, notamment :
 - a. diriger le patient vers des soins spécialisés pour une consultation avec les professionnels de la santé pertinents (p. ex., orthophoniste, oto-rhino-laryngologiste);
 - b. conseiller et renseigner le patient et/ou les membres de sa famille, surtout quant aux répercussions psychosociales.